

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1926

8 août 2013

SOMMAIRE

1798 AOG Energy Fund	92408	Smash Private S.A. SPF	92402
1798 AOG Energy Fund	92408	Sofina Private Equity S.C.A., SICAR	92404
4timing LUX S.A.	92408	Soliman S.A.	92403
All S.A.	92407	Somatec S.A.	92403
Althelia Climate Fund	92448	Somewhere Invest S.A.	92403
ARISECOM Global Intermediation & Trading S.à r.l.	92445	Stellar Hotels S.A.	92404
Caballo S.A.	92448	Tecnomatix Technologies S.à r.l.	92404
C-Cap Invest A.G.	92448	Thiser S.C.A., SICAV-FIS	92403
Centre Fiduciaire du Luxembourg S.à r.l.	92411	Tireal	92406
Citadelle Lux S.A.	92409	Todev S.A.	92406
Colt Financial Holding S.A.	92410	Togala Lux S.à r.l.	92412
Compliance & Control	92409	Topsam B.V.	92425
Conform S.à r.l.	92410	Toro Capital I	92405
Cork International S.A.	92409	TSC Property Holding S.à r.l.	92405
Corporate Services Luxembourg S.à r.l.	92409	Union commerciale et artisanale de la ville de Remich	92444
CPPIB Credit Investments European Hol- dings S.à r.l.	92410	Van-Kiet S.à r.l.	92405
Crèche an Hennessen S.à r.l.	92409	Vantage Luxembourg I, S.à r.l.	92437
Cyprus Investment S.A.	92410	Vega	92406
Dasos Timberland Fund I	92410	VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg	92412
Degroof Alternative	92408	Vinita S.A.	92407
Isostress	92437	Vista Properties SA	92405
Kings Falls	92446	Vital Private S.A. SPF	92411
Oriflame Cosmetics S.A.	92413	Vital Private S.A. SPF	92411
P5 CIS S.à r.l.	92417	VXI Luxembourg S.à r.l.	92443
Pa.Fi. France	92402	W@rm.Up S.A.	92412
Pergam Properties II C S.C.A.	92404	Wave Quest S.A.	92405
Read Finance S.à r.l.	92439	Wellguard S.A.	92411
Rock Ridge RE 24	92446	Wildhorn SICAV SIF	92407
Savox International S.A.	92402	Wilkes S.A.	92406
Savox Investments S.A.	92402	WILLI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	92407
SD Worx	92404	Zilat S.A.	92412

Savox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.649.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 30 mai 2013

Est réélu réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- HRT Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013082166/13.

(130101323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Savox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.904.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 30 mai 2013

Est réélu commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé, ses mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- HRT Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013082167/13.

(130101322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pa.Fi. France, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.618.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013082076/13.

(130101392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Smash Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 162.006.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.06.2013.

Pour: SMASH PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013082176/15.

(130100718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Soliman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.878.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
SOLIMAN S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013082182/17.

(130101014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Somatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 93.940.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mai 2013

L'Assemblée acte la démission du commissaire ABAX Audit S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 27.761.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.
Pour la société

Référence de publication: 2013082183/15.

(130101406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Somewhere Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 119.901.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082184/11.

(130101527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Thiser S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 63.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082195/11.

(130101050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Sofina Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.935.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013082179/10.

(130101134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

SD Worx, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 90.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082168/10.

(130101262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pergam Properties II C S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 171.192.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082088/10.

(130101185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Tecnomatix Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013082201/12.

(130101312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Stellar Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 172.005.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013082185/12.

(130100788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Toro Capital I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 143.280.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TORO CAPITAL I
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013082214/12.

(130100845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 150.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082218/9.

(130100974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Vista Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 173.436.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082227/11.

(130101047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Van-Kiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 50.796.

L'assemblée générale de la société VAN-KIET S.a.r.l a décidé:

- On été nommés nouvel gérant: JEAN-PAUL BRAUD, avec l'adresse professionnelle à 6, Rue Jean-Engling, 1466, Luxembourg en remplacement de Mme COSO SPOMENKA, Mr UAN VAM DAT et Mr. CHRISTOPHE BRUNO.
Luxembourg, le 20/06/2013. *

Référence de publication: 2013082228/11.

(130101188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Wave Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.976.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013082245/11.

(130101523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Tireal, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.739.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 20 juin 2013, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Romain DEPRET, Gérant de catégorie B, 160, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.
 - Monsieur Alain PROUX, Gérant de catégorie A, dirigeant de sociétés, Rue du 23 Juin, 26, CH-2900 Porrentruy.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour TIREAL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013082205/16.

(130100898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Vega, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.175.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restant en date du 21 juin 2013

M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mme Audrey THONUS, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

*Pour extrait sincère et conforme**Pour VEGA*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082230/17.

(130101083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. LANNERS / S. COLLEAUX

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2013082249/11.

(130100853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Todev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TODEV S.A.

Référence de publication: 2013082210/10.

(130101286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

WILLI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.202.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013082250/10.

(130101382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Wildhorn SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 167.236.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Emmanuel GRAF von SPEE, demeurant au 9, route du Guignard, CH-1223 Coligny
- Monsieur Wolf von WERTHERN, demeurant à D-10623 Berlin, Bleibtreustrasse 8-9
- Monsieur Murad Ikhtiar, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013082248/16.

(130101119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.219.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.
CUSTOM S.A., R.C.S. Luxembourg B124470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
VINITA S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013082233/17.

(130101016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

All S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 160.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour All S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013082354/11.

(130101845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

1798 AOG Energy Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.
Signature

Référence de publication: 2013082258/11.

(130101252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

1798 AOG Energy Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.358.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2013

En date du 21 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, Monsieur Jean-Claude Ramel et Monsieur Patrick Zurs-trassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 21 juin 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.
Signature

Référence de publication: 2013082259/17.

(130101385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

4timing LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 151.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2013082265/11.

(130100972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Degroof Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.
Pour Degroof Alternative
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire
Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE
- / *Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013082457/15.

(130101626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Cork International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.839.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082423/10.

(130101651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Corporate Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 136.341.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66628 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082424/10.

(130101474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Crèche an Hennesen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9665 Liefrange, 19, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013082425/10.

(130102085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Compliance & Control, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 172.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013082418/11.

(130101944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Citadelle Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013082446/13.

(130101479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Colt Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 47.052.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013082452/11.

(130101545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Cyprus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 129.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013082455/11.

(130101698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 151.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082454/10.

(130101761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Conform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 5, allée Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 150.426.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082453/10.

(130102139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Dasos Timberland Fund I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dasos Timberland Fund I
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013082471/12.

(130101674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Wellguard S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 32A, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 156.110.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 mai 2012

Les mandats d'administrateurs de Madame Hilde CLAES (née à Mol (Belgique), le 17 juillet 1959, demeurant à B -2490 Balen, Paddekuil 37) et de Monsieur Maximiliaan DER WEDUWE (né à Anvers (Belgique), le 19 décembre 1989, demeurant à B -2490 Balen, Paddekuil 37), sont renouvelés pour une période d'un an. Leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2013082246/15.

(130101211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Vital Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.410.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.06.2013.

Pour: VITAL PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013082234/15.

(130100716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Vital Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.410.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.06.2013.

Pour: VITAL PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013082235/15.

(130100717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Centre Fiduciaire du Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7441 Lintgen, 50, rue de la Bergerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082442/9.

(130101770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Togala Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 172.185.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082211/10.

(130101298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 5.160.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013082232/15.

(130100822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Zilat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 167.779.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 juin 2013.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour la période expirant lors de l'assemblée générale à tenir en 2014:

- Monsieur Olivier CAGIOLIS, né le 14.03.1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), domicilié professionnellement 9-11 Rue Louvigny, L- 1946 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Norberto DE AZEVEDO MIRANDA, né le 20.10.1974 à Luxembourg, domicilié professionnellement 113, Route d'Arlon, L- 8211 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18.04.1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZILTA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013082255/19.

(130100999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

W@rm.Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082242/10.

(130101471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand and thirteenth on the twenty-first day of May.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of ORIFLAME COSMETICS S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 8835 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed received by Maître Georges ALTWIES, then notary residing in Dudelange, on 22 January 1970, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 61 of 16 May 1970, lastly amended by a deed received by Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 14 August 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2479 of 5 October 2012.

The Extraordinary General Meeting was chaired by Mr. Pontus ANDREASSON, Senior Director Advisory Counsel of the Company, professionally residing at 41, Route des Arsenaux, CH-1705 Fribourg - Switzerland, (the "Chairman").

The Chairman first proceeded with the constitution of the bureau of the Extraordinary General Meeting (the "Bureau"):

- Me François BROUXEL, attorney-at-law, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, was proposed to serve as secretary of the Extraordinary General Meeting (the "Secretary");

- Me Mevlüde-Aysun TOKBAG, attorney-at-law, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, was proposed to serve as ballot-judge of the Extraordinary General Meeting (the "Ballot-Judge" forming together with the Chairman and the Secretary, the Bureau)).

The Bureau having thus been duly constituted in accordance with the relevant provisions of Luxembourg laws and of the consolidated articles of association of the Company (the "Articles of Association") - the Chairman declared and requested the notary to record that:

i. the Extraordinary General Meeting was duly convened in accordance with the relevant provisions of the Luxembourg law of 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies, of the Articles of Association and of the Swedish depositary receipt agreement entered into between the Company and Skandinaviska Enskilda Banken (the "SDR Agreement") by means of convening notices published as follows:

a. through a media ensuring effective dissemination to the public throughout the European Economic Area on 17 April 2013.

b. on the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i.e. the Luxembourg Official Gazette) n° 931 on 19 April 2013;

c. on the Luxemburger Wort (i.e. Luxembourg local newspaper) on 19 April 2013;

ii. Furthermore, in accordance with the SDR Agreement, a shortened version of the convening notice was published in a Swedish newspaper (i.e. Svenska Dagbladet) on 19 April 2013.

iii. The convening notices to the Extraordinary General Meeting were further delivered to the registered shareholders of the Company, the directors and the approved independent auditor of the Company by regular mails posted on 19 April 2013 in accordance with the provisions of the aforementioned provisions and published on the Company's website on 17 April 2013.

iv. Having thus been constituted, the board of the Meeting draws up the attendance list which, having been signed *in varietur* by the present shareholders, the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board of the Meeting will remain attached to the present minutes together with the proxies.

v. The agenda of the Extraordinary General Meeting (the "Agenda") was the following:

- Resolution to amend articles 33 and 34 of the Company's articles of association to (i) provide for the possibility for the Company to proceed with dividend distributions within twelve months of the date of the dividend declaration, instead of within the six-month period currently set forth in article 34 of the Company's articles of association and (ii) expressly provide for the possibility for the Company to distribute interim dividends to shareholders in accordance with applicable Luxembourg laws and the Company's articles of association.

vi. In order to attend the present Extraordinary General Meeting, the shareholders of the Company (collectively the "Shareholders") complied with all legal and statutory requirements as mentioned in the convening notices.

vii. The share capital of the Company was, at the day of the Extraordinary General Meeting, seventy one million four hundred one thousand four hundred seventeen Euros and fifty cents (EUR 71,401,417.50) represented by fifty seven million forty one thousand one hundred thirty four (57,121,134) shares with no mention of nominal value, out of which one million six hundred thirteen thousand four hundred nine (1,613,409) were held by the Company as treasury shares at this day. The 50% presence quorum was therefore twenty-seven million seven hundred fifty three thousand eight hundred sixty three (27,753,863) Company shares.

viii. Each share of the Company entitles to one vote.

ix. According to the attendance list drawn up by the members of the Bureau - and attached to the present minutes after having been signed *in varietur* by the present Shareholders, the proxy holders representing the Shareholders and the members of Bureau - Shareholders (as registered by 7 May 2013) holding fifty-four million forty-one thousand eight hundred sixty-four (54,041,864) shares of the Company out of fifty-seven million one hundred twenty-one thousand one hundred thirty-four (57,121,134) shares authorized to vote - which shares represent 94.61 % of the issued share capital of the Company - were present or represented at the Extraordinary General Meeting so that the Extraordinary General Meeting was duly constituted and could thus validly decide on all the items of the Agenda.

x. As the number of shares present or represented at the Extraordinary General Meeting and authorized to vote was fifty-four million forty-one thousand eight hundred sixty-four (54,041,864), the two-third majority required under the Luxembourg laws and the Articles was therefore thirty-six million twenty-seven thousand nine hundred nine (36,027,909) shares.

xi. The Extraordinary General Meeting having approved the statements of the Chairman considered itself as duly constituted and convened.

xii. Thereafter, the Extraordinary General Meeting deliberated on all the Agenda items and took the following resolution:

Sole resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to amend articles 33 and 34 of the Articles, which shall henceforth have the following wording:

Art. 33. Of the Articles. "Five per cent (5%) of the net profit of the Company shall be transferred to a statutory reserve fund; such transfer shall not be required as long as the statutory reserve fund is equal to one-tenth (1/10^e) of the share capital of the Company.

The balance of the net profit of the Company shall be applied in such manner as may be determined by the Company in General Meeting including without limitation, the payment of dividends, transfer to one or more reserve funds, and by carrying the same forward.

Furthermore, interim dividends may be paid to the shareholders of the Company by observing the conditions set forth in that matter in relevant Luxembourg laws and in particular the article 72-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time".

Art. 34. Of the Articles. "Any dividends declared shall be paid at such places and at such times within twelve (12) months of the relevant dividend having been declared as the board of directors may determine.

The General Meeting may authorise the board of directors to pay a dividend in two or more instalments and may confer upon the board of directors a discretion in determining the amount of the second and any subsequent instalment provided that, in exercising any such discretion, the board of directors shall not permit the aggregate amount of such instalments to exceed the amount of the dividend authorised by the Company in General Meeting.

The General Meeting may authorise the board of directors to pay dividends in any currency other than that in which the Balance Sheet is drawn up and to determine at its absolute discretion the rate of exchange to be used in translating the dividend into the currency in which payment thereof is to be made.

To the extent permissible by relevant laws the board of directors may declare such interim dividends as appear to it to be justified by the profits of the Company and proceed to their effective payment in accordance with the formalities it may determine under the circumstances".

This resolution was passed by:

Votes for	100 %
Votes against	0%
Abstentions	0%

As a consequence, the Extraordinary General Meeting approved the above resolution at a majority of 100 % of the Shareholders present or represented and authorised to vote.

There being no other business and thus no other outstanding points on the Agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman declared the Extraordinary General Meeting closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, stated herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the same appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said parties signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée Générale Extraordinaire») de la société ORIFLAME COSMETICS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8835 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Georges ALTWIES, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, no 61 du 16 mai 1970. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2479 du 5 octobre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire fut ouverte sous la présidence de Monsieur Pontus ANDREASSON, conseiller senior aux affaires légales de la Société, demeurant professionnellement au 41, Route des Arsenaux, CH-1705 Fribourg - Suisse (le «Président»).

Le Président procéda en premier lieu à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Bureau»):

- Maître François BROUXEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, fut désigné comme secrétaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Secrétaire»);

- Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, fut désignée comme scrutateur de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Scrutateur», formant ensemble avec le Président et le Secrétaire, le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été formé en conformité avec les dispositions de la législation luxembourgeoise et de la version consolidée des statuts de la Société (les «Statuts») - le Président déclara et demanda au notaire d'acter ce qui suit:

i. En conformité avec les dispositions de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées, des Statuts et de la convention ayant trait aux certificats d'actions suédois (Swedish depositary receipts) conclue entre la Société et Skandinaviska Enskilda Banken (la «Convention sur les SDR»), l'Assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée par une annonce mentionnant l'ordre du jour publié:

a. dans un média assurant une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen le 17 avril 2013.

b. au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 931 du 19 avril 2013;

c. dans un journal local luxembourgeois (i.e. le Luxemburger Wort) le 19 avril 2013;

ii. En outre, en conformité avec la Convention sur les SDR, une version abrégée de la convocation a été publiée dans un journal local suédois (i.e. le Svenska Dagbladet) le 19 avril 2013.

iii. L'avis de convocation a également été publié sur le site Internet de la Société le 19 avril 2013 et envoyé par voie postale, suivant les dispositions précitées, à tous les actionnaires en nom de la Société, les administrateurs de la Société et le réviseur d'entreprises agréé de la Société le 17 avril 2013.

iv. Le Bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

v. L'Assemblée Générale Extraordinaire avait pour ordre du jour («l'Ordre du Jour») les points suivants:

- Décision de modifier les articles 33 et 34 des statuts de la Société aux fins (i) de donner la possibilité à la Société de procéder au paiement de dividendes dans une période de douze mois suivant la date à laquelle lesdits dividendes ont été déclarés, au lieu des six mois tels que prévu actuellement par l'article 34 des statuts de la Société, et (ii) de prévoir la possibilité pour la Société de distribuer des dividendes intérimaires à ses actionnaires conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur et aux statuts de la Société.

vi. Aux fins d'assister à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires de la Société (collectivement les «Actionnaires») se sont conformés à toutes les règles et exigences statutaires telles que mentionnées dans l'avis de convocation.

vii. Le capital social de la Société était, au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, fixé à soixante et onze millions quatre cent un mille quatre cent dix-sept Euros et cinquante centimes (71.401.417,50 EUR), représenté par cinquante-sept millions cent vingt et un mille cent trente-quatre (57.121.134) actions sans indication de valeur nominale, au nombre desquelles un million six cent treize mille quatre cent neuf (1.613.409) étaient des actions auto-détenues par la Société au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le quorum de présence de 50% était donc de vingt-sept millions sept cent cinquante trois mille huit cent soixante-trois (27.753.863) actions de la Société.

viii. Chaque action de la Société donne droit à une voix.

ix. Conformément à la liste de présence établie par le Bureau - et annexée au présent procès-verbal après avoir été signée ne varietur par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant - des Actionnaires (tels qu'enregistrés au 7 mai 2013) détenant cinquante-quatre millions quarante et un mille huit cent soixante-quatre (54.041.864) actions autorisées à voter - représentant 94,61% du capital social de la Société - étaient présents ou dûment représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée Générale Extraordinaire pouvait en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'Ordre du Jour.

x. Le nombre d'actions de la Société présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et autorisées à voter s' élevant à cinquante-quatre millions quarante et un mille huit cent soixante-quatre (54.041.864), la majorité des deux-tiers requise selon les dispositions de la législation luxembourgeoise et des Statuts était donc fixée à trente six millions vingt-sept mille neuf cent neuf (36.027.909) actions.

i. L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé les déclarations du Président, se considéra dûment constituée et convoquée.

xii. L'Assemblée Générale Extraordinaire délibéra alors sur les points à l' Ordre du Jour et adopta la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de procéder à la modification des articles 33 et 34 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 33. Des Statuts. «Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société doit être transféré à un fonds de réserve statutaire chaque année; pareil transfert cesse d'être obligatoire à partir du moment où la réserve statutaire est égale à un dixième (1/10^e) du montant du capital social. Le solde du bénéfice net est affecté de la manière déterminée par l'assemblée générale (par exemple et à titre non limitatif) au paiement de dividendes, au transfert à divers fonds de réserve et au report à nouveau.

Par ailleurs, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués aux actionnaires de la Société en observant les conditions prévues en la matière par la législation luxembourgeoise et en particulier par l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée».

Art. 34. Des Statuts. «Tout dividende déclaré est payé aux endroits et date que le Conseil d'Administration détermine, endéans les douze (12) mois à compter de la date à laquelle le dividende a été déclaré.

L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer un dividende en deux ou plusieurs versements et peut donner au Conseil d'Administration le pouvoir de déterminer souverainement le montant de ces versements et de tout autre versement ultérieur sous réserve qu'en faisant usage d'un tel pouvoir discrétionnaire, le Conseil d'Administration ne permettra pas que le total de ces versements excède le montant du dividende autorisé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes dans toute monnaie autre que celle du bilan et à déterminer à son absolue discrétion le cours de change applicable à la conversion du dividende dans la monnaie de son paiement.

Dans la mesure permise par la loi, le Conseil d'Administration peut déclarer tel dividende intérimaire qui semble justifier par les bénéfices sociaux et procéder au paiement effectif de celui-ci conformément aux formalités qu'il aura déterminé selon les circonstances du moment.»

La présente résolution fut adoptée par:

Votes pour	100 %
Votes contre	0%
Abstentions	0%

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuva cette résolution à une majorité de 100 % des Actionnaires présents ou représentés et autorisés à voter.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président leva la séance.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et autres charges de quelque sorte que ce soit suite à la présente Assemblée Générale Extraordinaire à payer par la Société sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclarations

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du Bureau ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. ANDREASSON, F. BROUXEL, M.-A. TOKBAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24186. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013082058/231.

(130101401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

P5 CIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.072.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the tenth day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Permira V G.P. Limited, a limited liability company registered in Guernsey, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "P5 CIS S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereafter "Luxembourg Law") of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

2.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

2.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of July to the thirtieth of June of the following year.

Art. 18. Each year, as at the thirtieth of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed by Permira V G.P. Limited.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Ms. Severine MICHEL, born on July 19, 1977 in Epinal (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Mr. Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and

- Mr. Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Permira V G.P. Limited, une limited company inscrite à Guernesey ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «P5 CIS S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

2.1. d'agir en tant que société holding d'investissement, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

2.2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

2.3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

2.4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Conseil de Gérance le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ci-après la "Loi Luxembourgeoise", l'autorisent) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.5. d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

2.6. de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

2.7. d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

2.8. de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

2.9. d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

2.10. d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par Permira V G.P. Limited.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et
 - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2013. LAC/2013/26944. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013082110/441.

(130100727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Topsam B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.092.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May, before Us Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Ruud de Back, investor, Dutch national, residing in Blaricum, the Netherlands,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of TOPSAM B.V., a private limited liability company, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its official address at Dokter Catzlaan 22, 1261CH Blaricum, the Netherlands, registered with the Trade register of the Netherlands under number 34186860 having a share capital amounting to EUR 18,000.- (the Company),

represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda;

II. that by a resolution under private seal, the Sole Shareholder resolved to transfer the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company;

IV. that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Transfer of the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as of the date of the present meeting;
3. Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;
4. Setting the effective place of management, central administration, principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
5. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and has a second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and proceed to the amendment of the Company's articles of association;
6. Appointment of the following sole member (hence as manager A) of the management board of the Company for an unlimited period: Mr. Geert J.A. Dirckx, born in Maaseik (Belgium) on October 10th, 1970, residing professionally in 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg; and
7. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholders represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholders resolves to transfer the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as per the present notarial deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company continues to have its statutory seat in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 1. Definitions.

1.1. In these articles of association the following expressions shall have the following meanings:

- shares: shares in the capital of the company;
- shareholder: a holder of one or more shares;
- auditor: a registered auditor (register accountant) or other auditor as referred to in article 2:393 Dutch Civil Code or an organization at which such auditors work;
- general meeting: the general meeting of the company;
- board: the board of the company;
- manager: a member of the board;
- annual accounts: the balance sheet and the profit and loss statement with explanatory notes;
- in writing: by letter, by fax, by e-mail, or by message which is transmitted via any other means of electronic communication or other communication which can be received in the written form, provided that the identity of the sender may be sufficiently determined;
- company: the legal entity that is governed by these articles of association;
- holder of meeting rights: a person with meeting rights;
- meeting rights: the right to attend and address the general meeting, either in person or by means of a person holding a written proxy;
- law: any applicable law or regulation.

Art. 2. Legal form, name and seat.

2.1. The company is a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituted for an unlimited duration.

2.2. The name of the company is TOPSAM B.V.

2.3. The company has its registered seat in Amsterdam.

2.4. The principal place of business of the company and the place of effective management of the company shall be in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Objects.

3.1. The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the company include financing and providing security for the debts of third parties.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Capital.

4.1. The capital of the company is divided in one or more shares, each having a nominal value of one hundred euro (EUR 100).

4.2. The issued capital of the company amounts to eighteen thousand euro (EUR 18,000), divided into one hundred eighty (180) shares.

4.3. The shares are registered shares.

Art. 5. Issue.

5.1. Shares shall be issued pursuant to a resolution adopted by the general meeting. The resolution shall set out the price and other terms and conditions of issue.

5.2. The issue of a share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which those involved in the issue of shares shall be party to the deed.

5.3. Subject to the law, every shareholder shall have a pre-emptive right to any issue of shares on a basis pro rata to the aggregate number of shares held by the shareholder. A pre-emptive right is non-transferable. For any single share issue, the pre-emptive right may be limited or precluded by a resolution adopted by the body authorized to adopt a resolution to issue shares.

5.4. The provisions in this article are applicable mutatis mutandis to the granting of a right to subscribe for shares.

5.5. The issue of a share shall furthermore require a deed of amendment of the articles of association of the company, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.6. When acquiring shares, the nominal value of such shares must be paid in full.

Art. 6. Own shares.

6.1. The board may resolve on the acquisition of shares in the capital of the company or depositary receipts thereof.

6.2. The company may only acquire fully paid up shares in the capital of the company or depositary receipts thereof, subject to the provisions of the law.

Art. 7. Reduction of capital.

7.1. The general meeting may resolve to reduce the issued capital by cancellation of shares or to decrease the nominal amount of shares by amendment of the articles of association, subject to the provisions of the law.

Art. 8. Pledge and usufruct over shares.

8.1. A right of pledge or a right of usufruct may be granted over shares.

8.2. Voting rights shall be vested neither in a holder of a right of usufruct nor in a holder of a right of pledge over shares, unless voting rights are vested in a holder of a right of usufruct according to the relevant provisions of the law.

Art. 9. Register of shareholders.

9.1. The board shall keep a register recording the names and addresses of all shareholders.

9.2. The register shall furthermore comply with the relevant provisions prescribed by law.

Art. 10. Transferability of shares.

10.1. In order to be valid any transfer of shares shall require the approval in accordance with the provisions of this article of the general meeting. No approval is required if, either all shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall remain valid for three months, or a shareholder is obligated by law to transfer his shares to a prior shareholder.

10.2. A shareholder who wishes to transfer shares - in this article also referred to as the applicant - shall give notice of such intention to the board by registered letter or against a receipt, which notice shall specify the number of shares he wishes to transfer and the person or the persons to whom he wishes to transfer the shares.

10.3. The board shall be obliged to convene and to hold a general meeting within six weeks from the date of receipt of the notice referred to in the preceding paragraph. The contents of such notice shall be stated in the convocation.

10.4. If the meeting grants the approval requested, the transfer must take place within three months thereafter.

10.5. If:

a. no such meeting as referred to in paragraph 3 has been held within the term mentioned in that paragraph;

b. at that meeting no resolution has been adopted regarding the request for approval;

c. such approval has been refused without the meeting having informed the applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the shares to which the request for approval relates, against payment in cash,

the approval requested shall be deemed to have been granted and, in the case mentioned under a, shall be deemed to have been granted on the final day on which the meeting should have been held.

10.6. Unless the applicant and the party(ies) interested designated by the general meeting and accepted by him agree otherwise as to the price or the determination of the price, the purchase price of the shares shall be determined by an expert, appointed at the request of the most willing party by the chairman of the Chamber of Commerce in whose district the company has its official seat.

10.7. The applicant remains entitled to withdraw, until the expiry of one month after the determination of aforesaid price has been communicated to him in writing.

10.8. The costs of determining the price shall be borne:

a. by the applicant if he withdraws;

b. by the applicant as to one half and the purchasers as to the other half if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that each purchaser shall contribute in proportion to the number of shares purchased by him;

c. by the company in cases not falling under a or b.

10.9. The company itself can only be an interested party as referred to in paragraph 5 under c with the consent of the applicant.

Art. 11. Transfer of shares.

11.1. The transfer of a share or the transfer of a limited right to a share shall require a deed which has been executed before a civil law notary registered in the Netherlands and to which all persons involved are a party.

11.2. The transfer of a share or the transfer of a limited right to a share in accordance with the provisions of the previous paragraph shall also, by operation of the law, be legally binding on the company. Except in the event that the company itself is a party to the legal transaction, the rights accruing to the share may not be exercised until the company has either acknowledged this legal transaction or been served with the deed of transfer in accordance with the law.

Art. 12. Board.

12.1. The board is charged with the management of the company. When performing their duties, the board shall serve the interest of the company and the businesses connected thereto.

12.2. The board shall consist of:

- one or more managers A; or

- one or more managers A and one or more managers B.

The number of managers shall be determined by the general meeting, provided that at least fifty per cent (50%) of the board shall consist of managers A and that each manager A will be a resident of Luxembourg. Both individuals and legal entities can be managers.

12.3. Managers shall be appointed by the general meeting.

12.4. Managers may be suspended or dismissed by the general meeting at any time.

12.5. The remuneration and other terms and conditions for the appointment of each individual manager shall be determined by the general meeting.

Art. 13. Adoption of resolutions by the board, Duties.

13.1. Meetings of the board will be held in Luxembourg. Meetings of the board shall be held as often as one or more managers deem necessary. Each manager shall be authorized to convoke a meeting. The notice convening the meeting shall provide the agenda of the meeting and shall be sent not later than the fourth day before the date of the meeting.

13.2. A manager shall not take part in the deliberation and decision making in case he has a direct or indirect personal interest that is in conflict with the interests of the company and its affiliated business. If a resolution can thus not be adopted, the resolution shall be adopted by the general meeting.

13.3. All resolutions of the board shall be adopted by a majority of the votes cast, in a meeting in which at least half of the managers A is present or represented, provided this majority contains the affirmative vote of all managers A present or represented. Each manager shall be entitled to cast one vote.

13.4. Resolutions of the board may be adopted outside of a meeting provided that all managers consented to this manner of decision making. In the event of the adoption of a resolution outside a meeting, votes can only be cast in writing.

13.5. Resolutions of the board shall be recorded by the board.

13.6. The board may establish rules regarding its decision-making process and working methods. The board may determine the duties which each manager shall particularly be charged with. The general meeting may resolve that the

establishing of such rules and allocation of duties shall be subject to its approval. The board shall be notified in writing of such resolution.

Art. 14. Approval of board resolutions.

14.1. The general meeting may require board resolutions to be subject to its approval. The board shall be notified in writing of such resolution.

14.2. The absence of the approval as referred to above shall not affect the powers of the board or managers to represent the company.

Art. 15. Unavailability or inability to act of a manager.

15.1. If a manager is absent or prevented from performing his duties, the remaining managers or manager shall be temporarily entrusted with the management of the company. If all managers or the sole manager, as the case may be, are absent or prevented from performing their duties, the management of the company shall be temporarily entrusted to one or more persons appointed for that purpose by the general meeting.

Art. 16. Representation of the company.

16.1. The board represents the company. The authority to represent shall also be vested in any manager A acting individually.

16.2. The board may appoint officers with general or limited power to represent the company. Each officer shall be authorized to represent the company, subject to the restrictions imposed on him. The board shall determine the title of each officer.

Art. 17. Financial year, annual accounts and annual report.

17.1. The company's financial year shall be concurrent with the calendar year.

17.2. The annual accounts shall be prepared by the board within five months of the end of each financial year, unless the general meeting grants an extension to a maximum of six months in special circumstances. The annual accounts shall be signed by all managers. The absence of a signature, and the reason therefore, shall be expressly stated. The board shall also prepare an annual report within the above-mentioned period, unless the company is exempt by law from the obligation to draw up an annual report.

17.3. The annual accounts shall be adopted by the general meeting.

17.4. The adoption of the annual accounts shall not discharge a manager. The general meeting may by means of a separate resolution grant discharge to a manager.

17.5. If all shareholders are also manager of the company, the signing of the annual accounts by all managers shall not be deemed to entail the adoption of the annual accounts by the general meeting.

Art. 18. Appropriation of profits and distributions.

18.1. The general meeting is authorized to determine the appropriation of profits established by the adoption of the annual accounts and to determine the distributions to the extent the shareholders equity exceeds the reserves to be maintained pursuant to the law or these articles of association, all this subject to the provisions of the law.

Art. 19. Shareholders meetings.

19.1. During each financial year at least one general meeting shall be held or at least once shall be resolved outside a meeting.

19.2. The board and the each shareholder is authorized to convene a general meeting.

19.3. Notification of the convening of the general meeting (the "notification") shall occur by the dispatch by the board of managers by means of notices in writing to the addresses of the shareholders and other holders of meeting rights, recorded in the shareholder register. A notification may be dispatched electronically by means of a legible and reproducible messages to the addresses that have been made available for this purpose to the company, provided that the relevant shareholders or other holders of meeting rights have consented thereto

19.4. The notification is to be dispatched no later than the eighth day before the date of the meeting.

19.5. The notification shall set out the place, date and time of the meeting and the matters to be considered.

19.6. The general meeting shall be held in the municipality where the company has its registered seat. General meetings may also be held in Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the general meeting may only be adopted if all of the company's share capital is represented.

19.7. If the provisions prescribed by law or by these articles of association relating to the notification and convening of the general meeting have not been complied with, no valid resolutions may be adopted, unless all shareholders and other holders of meeting rights have consented to the decision making to occur and the managers have had the opportunity to grant their advice prior to the adoptions of resolutions.

19.8. Each shareholder and each other holder of meeting rights is authorized, either in person or by a holder of a written power of attorney thereto, to attend and address the general meeting, and if he holds voting rights, to exercise the voting rights. The chairman of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

19.9. Each shareholder and each other holder of meeting rights is authorized, either in person or by a holder of a written power attorney thereto, to participate in the general meeting, to address the meeting, and if he holds voting rights, to exercise the voting rights, by electronic means of communication. The foregoing requires that the shareholder or the other holder of meeting rights can be identified through the electronic means of communication, can take cognizance of the discussion at the meeting, and if he holds voting rights, can exercise his voting rights.

Art. 20. Chairman. Minutes, Recording of shareholders' resolutions.

20.1. The general meeting shall appoint its own chairman. Up to that moment, the chair shall be entrusted to a manager, or in absence of a manager, to the eldest holder of meeting rights present at the meeting.

20.2. The secretary of a general meeting appointed by the chairman shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairman and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

20.3. The chairman of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial record shall be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial record shall be co-signed by the chairman of the meeting.

20.4. The board shall keep record of all resolutions adopted by the general meeting. The records shall be deposited at the company's office for inspection by the shareholders and other holders of meeting rights. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

Art. 21. Adoption of resolutions in a general meeting of shareholders.

21.1. Each share entitles the holder thereof to cast one vote.

21.2. In a general meeting, no votes may be cast for shares held by the company or by any subsidiary thereof, nor may votes be cast for a share for which either of them holds a depositary receipt for a share.

21.3. In determining the extent to which the shareholders are entitled to vote, are present or represented, or to which extent the share capital is provided or represented, the shares, for which no voting rights may be exercised according to Dutch law or these articles of association, shall not be taken into account.

21.4. Unless the law or these articles of association require a larger majority or an unanimous vote, resolutions of the general meeting shall be adopted by an absolute majority of the votes cast, without a quorum being required. Blank votes shall be deemed not to have been cast.

21.5. The votes shall be cast orally at the general meeting, unless the chairman of the meeting decides otherwise.

21.6. In case of a tie in the vote, the proposal shall have been rejected.

Art. 22. Adoption of resolutions outside a general meeting of shareholders.

22.1. Shareholders may also adopt resolutions without holding a meeting, provided that all shareholders and other holders of meeting rights consent thereto. In case of adoption of resolutions without holding a meeting, votes shall be cast in writing. The requirement of the voting being cast in writing shall also be complied with if the resolution, reflecting the manner of the voting of each of the shareholders or other holders of meeting rights having voting rights, has been recorded in writing.

22.2. The managers shall be given the opportunity to render their advice prior to the adoption of the resolution.

Art. 23. Amendment to the articles of association.

23.1. The general meeting may resolve to amend the articles of association of the company.

23.2. If the proposal is made to the general meeting to adopt a resolution to amend the articles of association, the convocation of the general meeting must reflect the same, and the proposal, stating the verbatim text of the proposed amendment, must be deposited at the offices of the company for inspection by the shareholders and other holder of meeting rights to be kept there until after the close of the meeting.

23.3. A change of nationality of the company requires the unanimous vote of all shareholders. All other amendments to the articles of association shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

Art. 24. Dissolution. Liquidation.

24.1. The general meeting may resolve to dissolve the company.

24.2. In the event that a resolution to dissolve the company is adopted, the liquidation shall be arranged by one or more liquidators to be appointed by the general meeting.

24.3. The articles of association shall, as far as possible, remain effective during the process of liquidation.

24.4. The liquidation surplus shall be distributed to the shareholders. Only the amount of the mandatory payments of the nominal value of shares shall be taken into account in the calculation of the amount to be distributed on each share. The shareholders may agree unanimously to deviate from the previous sentence.

Sixth resolution

The Sole Shareholders resolve to appoint the following sole member (hence as manager A) of the management board of the Company for an unlimited period: Mr. Geert J.A. Dirckx, born in Maaseik (Belgium) on October 10th, 1970, residing professionally in 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

M. Ruud de Back, investisseur, de nationalité hollandaise, demeurant à Blaricum, Pays-Bas,

étant l'associé unique (l'Associé Unique) de TOPSAM B.V., une société à responsabilité limitée, dont le siège officiel et l'adresse officielle sont établis à Dokter Catzlaan 22, 1261CH Blaricum, Pays-Bas, inscrit au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34186860, et disposant d'un capital social de EUR 18.000,- (la Société),

représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, qui est par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de son ordre du jour;

II. que, par une résolution prise sous seing privé, l'Associé Unique a décidé de transférer le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Luxembourg;

III. qu'il résulte du bilan de la Société, que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société.

IV. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas du siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) et du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date de la présente assemblée;

3. Approbation du bilan d'ouverture et des comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

4. Etablissement du lieu de gestion effective, de l'administration centrale, du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas du siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. (i) Constatation que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée et a un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et, aux fins de l'article 159 de la loi sur les sociétés luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, elle a obtenu la nationalité luxembourgeoise (ii) Approbation du fait que la Société exercera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification des statuts de la Société;

6. Nomination de la personne suivante en tant que membre unique du conseil de gérance (donc en tant que gérant A) de la Société pour une durée indéterminée: M. Geert J.A. Dirckx, né à Maaseik (Belgique) le 10 Octobre 1970, demeurant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, et

7. Divers

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège d'exploitation et l'établissement principal (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte notarié.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège d'exploitation et l'établissement principal (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) bien que la Société continue à avoir son siège statutaire aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide que la Société existera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1. Dans les présents statuts, il convient d'entendre par:

- parts sociales: les parts dans le capital de la société;
- associé: le porteur d'une ou plusieurs parts sociales;
- commissaire aux comptes: tout expert-comptable inscrit au registre du NIVRA ou tout autre expert-comptable comme visé à l'article 2:393 du Code civil ou toute organisation regroupant de tels experts-comptables;
- assemblée générale: l'assemblée générale de la société;
- conseil de gérance: le conseil de gérance de la société;
- gérant: tout gérant de la société;
- comptes annuels: le bilan et le compte des profits et pertes avec commentaire;
- par écrit: par lettre, par télécopie ou par courrier électronique, ou par message transmis par un moyen de communication électronique courant ou par tout autre moyen de communication et pouvant être reçu sur support papier, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être vérifiée avec suffisamment de certitude;
- société: la personne morale objet des présents statuts;
- personne ayant le droit d'assister aux assemblées: toute personne ayant le droit d'assister aux assemblées;
- droit d'assister aux assemblées: le droit d'assister, en personne ou par mandataire investi d'une procuration écrite, aux assemblées générales et d'y prendre la parole;
- loi: toute loi ou toute règle applicable.

Art. 2. Forme juridique, dénomination et siège.

- 2.1. La société est une société privée à responsabilité limitée, constituée pour une durée indéterminée.
- 2.2. La dénomination de la société est: TOPSAM B.V.
- 2.3. La société a son siège social à Amsterdam.
- 2.4. L'établissement principal de l'entreprise et son lieu de direction effective sont à la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est la participation dans des sociétés et entreprises, de quelque forme que ce soit, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, ainsi que la gérance de ces sociétés et entreprises et l'exécution de toutes opérations liées à ce qui précède ou pouvant y être favorables, le tout au sens le plus large du terme.

L'objet de la société est notamment la création, le développement et la gérance de sociétés et d'entreprises. L'objet de la société comprend également l'acquisition - par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de quelque manière que ce soit - de valeurs, d'actions et d'autres titres de participation, d'obligations, de titres de créance, de titres de dépôt et d'autres instruments de créance et, plus généralement, de toutes valeurs et tous instruments financiers émis par une entité publique ou privée.

L'objet de la société englobe en outre le financement et la constitution de sûreté pour les dettes de tiers.

Enfin, la société peut effectuer toutes sortes d'activités commerciales, techniques ou financières ou toutes autres activités dans tout domaine favorisant directement ou indirectement la réalisation de l'objet de la société.

Art. 4. Capital.

4.1. Le capital de la société est divisé en une ou plusieurs parts sociales d'une valeur nominale unitaire de cent euros (100,- EUR).

4.2. Le capital souscrit de la société est de dix-huit mille euros (18.000,- EUR), divisé en cent quatre-vingts (180) parts sociales.

4.3. Les parts sociales sont nominatives.

Art. 5. Emission de parts sociales.

5.1. L'émission de parts sociales se fait en vertu d'une résolution de l'assemblée générale laquelle fixe également le cours et les autres conditions d'émission.

5.2. L'émission d'une part sociale requiert en outre un acte passé par-devant un notaire ayant sa résidence aux Pays-Bas et auquel les intéressés sont parties.

5.3. En cas d'émission de parts sociales, chaque associé dispose d'un droit préférentiel au prorata de la somme totale de ses parts sociales, sans préjudice des dispositions de la loi. Le droit préférentiel n'est pas transmissible.

L'organe investi de la compétence d'émettre des parts sociales peut limiter ou exclure le droit préférentiel, chaque fois pour une seule émission.

5.4. Ce qui est prévu à l'alinéa précédent du présent article s'applique par analogie en cas d'octroi de droits de souscrire des parts sociales.

5.5. L'émission de parts sociales requiert en outre un acte de modification des statuts de la société passé par-devant un notaire ayant sa résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

5.6. En cas de souscription de parts sociales, celles-ci doivent être libérées pour leur valeur nominale.

Art. 6. Acquisition de ses propres parts sociales.

6.1. Le conseil de gérance décide de l'acquisition de parts sociales dans le capital de la société ou de certificats les représentant.

6.2. En considération de ce qui est prévu par la loi, la société peut acquérir des parts sociales dans son propre capital ou des certificats les représentant.

Art. 7. Réduction du capital.

7.1. L'assemblée générale peut décider de réduire le capital souscrit en retirant des parts sociales ou en diminuant la valeur des parts sociales par une modification des statuts, le tout en considération de ce qui est prévu par la loi.

Art. 8. Droit de gage et usufruit sur parts sociales.

8.1. Les parts sociales peuvent être grevées d'un droit de gage ou d'un usufruit.

8.2. Le droit de vote ne peut être attribué à l'usufruitier ou au créancier nanti, sauf si le droit de vote est dévolu à un usufruitier dans les cas prévus par la loi.

Art. 9. Registre des associés.

9.1. Le conseil de gérance tient un registre contenant les noms et adresses de tous les associés.

9.2. Ce registre sera en conformité avec les dispositions pertinentes prévues par la loi.

Art. 10. Cessibilité des parts sociales.

10.1. Toute cession de parts sociales, pour être valable, requiert l'approbation de l'assemblée générale conforme à ce qui est prévu ci-après dans le présent article. Cette approbation n'est pas requise si tous les associés ont donné par écrit leur approbation à ladite aliénation, la validité de ladite approbation étant limitée à une période de trois mois. L'approbation n'est pas non plus requise au cas où l'associé serait obligé, en vertu de la loi, de céder ses parts sociales à un associé antérieur.

10.2. L'associé désireux de céder des parts sociales - dans le cours de cet article également dénommé le demandeur - en avise le conseil de gérance par lettre recommandée ou contre récépissé, en indiquant le nombre de parts sociales qu'il veut céder et le ou les noms de la ou les personnes à qui il veut les céder.

10.3. Le conseil de gérance a l'obligation de convoquer et de faire se tenir une assemblée générale dans les six semaines suivant la réception de l'avis visé à l'alinéa précédent. La convocation fait état du contenu de cet avis.

10.4. Si l'assemblée accorde l'approbation sollicitée, la cession doit se faire dans les trois mois suivants.

10.5. Si:

a. l'assemblée visée à l'alinéa 3 n'est pas tenue dans le délai indiqué au même endroit;

b. dans ladite assemblée, aucune résolution n'est prise au sujet de l'approbation sollicitée;

c. ladite approbation est refusée sans que l'assemblée ne communique au demandeur - concomitamment au refus - le ou les noms d'un ou plusieurs candidats acquéreurs disposés à acquérir en payant comptant toutes les parts sociales objets de la demande d'approbation, l'approbation sollicitée est réputée avoir été accordée, et ce, dans le cas visé sub a, à la date à laquelle l'assemblée aurait dû se tenir au plus tard.

10.6. Sauf accord contraire intervenu entre le demandeur et le ou les candidats acquéreurs désignés par l'assemblée générale et acceptés par le demandeur au sujet du prix ou de la fixation du prix, le prix d'acquisition des parts sociales sera fixé par un expert indépendant, à être nommé à la demande de la partie la plus diligente par le président de la Chambre de Commerce du ressort dans lequel la société a son siège statutaire.

10.7. Le demandeur conserve le droit de se retirer, à condition qu'il le fasse dans un mois suivant le jour où il aura été informé à quel candidat acquéreur il peut céder toutes les parts sociales objets de la demande d'approbation, et à quel prix.

10.8. Les frais de la fixation du prix sont à la charge:

- a. du demandeur, si celui-ci se retire;
- b. du demandeur, pour la moitié, et des acquéreurs, pour l'autre moitié, si les parts sociales sont acquises par les candidats acquéreurs, étant entendu que chaque acquéreur participe aux frais au prorata du nombre de parts sociales qu'il acquiert;
- c. de la société, dans tous cas non visés sub a ou b.

10.9. La société elle-même ne peut se porter candidat acquéreur, dans le sens de l'alinéa 5 sub c., qu'avec le consentement du demandeur.

Art. 11. Transfert des parts sociales.

11.1. Le transfert d'une part sociale ou le transfert d'un droit limité de part sociale requiert un acte passé par-devant un notaire ayant sa résidence aux Pays-Bas, les intéressés étant signataires dudit acte.

11.2. Tout transfert d'une part sociale et tout transfert d'un droit limité de part sociale conformément à ce qui est prévu à l'alinéa 1 est également opposable de plein droit à la société.

Sauf au cas où la société serait elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à la part sociale ne peuvent s'exécuter qu'une fois qu'elle aura reconnu l'acte juridique ou que l'acte lui aura été signifié conformément aux dispositions que la loi prévoit à ce sujet.

Art. 12. Gérance.

12.1. Le conseil de gérance est chargé de la gérance de la société. Dans l'accomplissement de leur mission, les gérants se laissent guider par l'intérêt de la société et de l'entreprise liée à elle.

12.2. Le conseil de gérance se compose:

- d'un ou plusieurs gérants A; ou
- d'un ou plusieurs gérants A et d'un ou plusieurs gérants B.

Le nombre de gérants est fixé par l'assemblée générale, étant entendu qu'au moins cinquante pour cent (50 %) du conseil de gérance sont composés de gérants A et que tout gérant A est résidant du Grand-Duché de Luxembourg. Aussi bien les personnes morales que les personnes naturelles sont éligibles en tant que gérants.

12.3. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

12.4. Les gérants peuvent à tout moment être suspendus ou révoqués par l'assemblée générale.

12.5. La rémunération et les autres conditions de travail de chacun des gérants sont déterminées individuellement par l'assemblée générale.

Art. 13. Prise de décisions par le conseil de gérance, répartition des tâches.

13.1. Les réunions du conseil de gérance ont lieu à Luxembourg. Le conseil de gérance se réunit autant de fois que l'un ou plusieurs gérants le jugent utile. Chaque gérant a la faculté de convoquer la réunion. La convocation se fait sous mention des sujets à traiter et en respectant un délai de convocation d'au moins quatre (4) jours.

13.2. Tout gérant s'abstient de participer aux délibérations et à la prise de décisions s'il a un intérêt personnel direct ou indirect qui est inconciliable avec l'intérêt de la société et de l'entreprise liée à elle. Si cette situation empêche le conseil de gérance de prendre une décision, la décision sera prise par l'assemblée générale.

13.3. Le conseil de gérance décide à la majorité des voix dans une réunion à laquelle au moins la moitié des gérants A est présente ou représentée, à condition que cette majorité contienne le vote positif de tous les gérants A présents ou représentés. Chaque gérant peut émettre un seul vote.

13.4. Le conseil de gérance peut prendre des décisions même hors réunion à condition que tous les gérants aient donné leur accord à cette manière de prendre des décisions. En cas de prise de décisions hors réunion, les votes ne peuvent être émis que par écrit.

13.5. Le conseil de gérance dressera procès-verbal des décisions du conseil de gérance.

13.6. Le conseil de gérance peut déterminer des règles complémentaires relativement à la prise des décisions et aux procédures du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut déterminer quelle tâche est attribuée à chacun des gérants plus en particulier. L'assemblée générale peut décider que l'établissement desdites règles et la détermination de ladite répartition des tâches soient soumis à son approbation. Le conseil de gérance sera informé par écrit de la prise d'une telle résolution.

Art. 14. Approbation des décisions du conseil de gérance.

14.1. L'assemblée générale a la faculté de soumettre les résolutions du conseil de gérance à son approbation. Une telle résolution doit être notifiée par écrit au conseil de gérance.

14.2. Le défaut de l'approbation visée ci-dessus n'affecte pas le pouvoir de représentation du conseil de gérance ni des gérants.

Art. 15. Absence ou empêchement.

15.1. En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des gérants, le ou les autres gérants sont provisoirement chargés de la gérance de la société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou de l'unique gérant, la gérance de la société sera provisoirement assurée par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'assemblée générale.

Art. 16. Représentation.

16.1. Le conseil de gérance représente la société. Le pouvoir de représentation revient également à chacun des gérants agissant individuellement.

16.2. Le conseil de gérance peut désigner des mandataires investi d'un pouvoir de représentation universel ou limité. Chacun d'eux représente la société en considération de la limitation de son pouvoir. Leur qualification est déterminée par le conseil de gérance.

Art. 17. Exercice, comptes annuels, rapport annuel, commissaire aux comptes.

17.1. L'exercice de la société coïncide avec l'année civile.

17.2. Dans les cinq mois de la fin de chaque exercice, sauf prorogation de ce délai par l'assemblée générale de six mois maximum pour cause de circonstances exceptionnelles, le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont signés par tous les gérants. Si la signature d'un ou plusieurs d'entre eux fait défaut, ce fait est signalé avec indication de la raison. Dans le délai susmentionné, le conseil de gérance rédige le rapport annuel, sauf si, en vertu de la loi, la société est exonérée de l'obligation de rédiger un rapport annuel.

17.3. Les comptes annuels sont arrêtés par l'assemblée générale.

17.4. L'arrêté des comptes annuels ne vaut pas décharge d'un gérant. L'assemblée générale peut donner décharge à un gérant en prenant une résolution particulière.

17.5. Si tous les associés sont en même temps gérants de la société, la signature des comptes annuels par tous les gérants ne vaut pas arrêté des comptes annuels par l'assemblée générale.

Art. 18. Affectation des bénéfices et distributions.

18.1. L'assemblée générale peut affecter les bénéfices déterminés par l'arrêté des comptes annuels et elle peut fixer les distributions pour autant que les fonds propres excèdent les réserves devant être détenues en vertu de la loi ou des statuts, le tout en considération des dispositions de la loi.

Art. 19. Assemblées générales.

19.1. Au cours de chaque exercice, au moins une assemblée générale est tenue ou il est décidé au moins une fois hors réunion.

19.2. Le conseil de gérance et tout associé ont la faculté de convoquer une assemblée générale.

19.3. La convocation à l'assemblée générale se fait par lettres de convocation envoyées par le conseil de gérance aux adresses des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées, telles que figurant au registre des associés. Si l'associé ou la personne ayant le droit d'assister aux assemblées y consent, la convocation peut se faire par message lisible et reproduisible envoyé par voie électronique à l'adresse que ce dernier aura communiquée à cet effet à la société.

19.4. La convocation se fait au plus tard le huitième jour précédant celui de l'assemblée.

19.5. La convocation fait état du lieu, de la date, de l'heure et des sujets à traiter.

19.6. L'assemblée générale se tient dans la commune où la société a son siège. L'assemblée générale peut aussi se tenir à Luxembourg ou ailleurs, étant entendu qu'en ce cas-là, des résolutions valables ne peuvent être prises qu'à condition que l'ensemble du capital souscrit de la société soit représenté.

19.7. Si les consignes prévues par la loi ou par les statuts relativement à la convocation et à la tenue d'assemblées ne sont pas respectées, aucune résolution valable ne peut être prise, à moins que tous les associés et toutes les autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées aient consenti à ce que la prise de décisions ait lieu et que les gérants aient eu l'occasion d'émettre leur avis précédemment à la prise de décisions.

19.8. Tout associé et toute autre personne ayant le droit d'assister aux assemblées peut assister à l'assemblée générale, en personne ou par mandataire investi d'une procuration écrite, y prendre la parole et, s'il a le droit de vote, l'exercer. Le président de l'assemblée décide de l'admission à l'assemblée d'autres personnes.

19.9. Tout associé et toute autre personne ayant le droit d'assister aux assemblées peut participer à l'assemblée générale par la voie de tout moyen de communication électronique, en personne ou par mandataire investi d'une procuration écrite, y prendre la parole et, s'il a le droit de vote, l'exercer. Cela requiert que l'associé ou la personne ayant le droit d'assister aux assemblées puisse être identifié par la voie du moyen de communication électronique, qu'il puisse prendre connaissance des débats à l'assemblée et, s'il a le droit de vote, qu'il puisse l'exercer.

Art. 20. Président. Procès-verbal. Notes.

20.1. L'assemblée générale nomme elle-même son président. Jusqu'à ce moment-là, un gérant ou, à défaut, la plus âgée des personnes ayant le droit d'assister aux assemblées présentes à la réunion assure la présidence.

20.2. Un rapporteur, désigné par le président, rédige un procès-verbal des débats de l'assemblée générale. Le procès-verbal est arrêté par le président et le rapporteur, en foi de quoi ils le signent.

20.3. Le président de l'assemblée ou celui qui a convoqué l'assemblée peut décider qu'il soit dressé un procès-verbal notarié des débats. Le procès-verbal notarié est cosigné par le président de l'assemblée.

20.4. Le conseil de gérance prend note des résolutions prises par l'assemblée générale. Les notes sont tenues à la disposition des associés et de tous ceux qui ont le droit d'assister aux assemblées au siège de la société. Chacun d'eux peut se faire remettre une copie ou un extrait de ces notes moyennant une rétribution qui ne pourra excéder le prix coûtant.

Art. 21. Prise de résolutions en assemblée.

21.1. Toute part sociale donne droit à l'expression d'une seule voix.

21.2. Pour toute part sociale appartenant à la société ou à une filiale de celle-ci, aucune voix ne peut être exprimée dans l'assemblée générale, pas plus que pour toute part sociale de laquelle l'une d'elles détient les certificats.

21.3. Au moment de déterminer le nombre d'associés votants, présents ou représentés ou de déterminer la proportion du capital fournie ou représentée, il n'est pas tenu compte des parts sociales exclues du droit de vote en vertu de la loi ou des statuts.

21.4. Sauf si la loi ou les présents statuts prévoient une majorité plus forte ou l'unanimité, les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix exprimées. Les votes blancs sont réputés ne pas avoir été émis.

21.5. Les votes se font de vive voix, sauf si le président de l'assemblée décide autrement.

21.6. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Art. 22. Prise de résolutions hors assemblée.

22.1. La prise de décisions peut se faire de toute manière autre qu'en assemblée à condition que tous les associés et toutes les autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées y aient consenti. En cas de prise de décisions hors assemblée, les votes sont émis que par écrit. Les votes sont réputés avoir été émis par écrit si la résolution est consignée par écrit avec mention du mode dont chacun des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées et investies du droit de vote a voté. 22.2. Il est donné aux gérants l'occasion d'émettre leur avis préalablement à la prise de décisions.

Art. 23. Modification des statuts.

23.1. L'assemblée générale peut décider de modifier les statuts de la société.

23.2. Si une modification des statuts est proposée à l'assemblée générale, la convocation de l'assemblée générale doit faire état de ce fait et une copie de la proposition citant textuellement les termes de la modification proposée doit être tenue à la disposition de chacun des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées au siège de la société, et ce jusqu'à la fin de l'assemblée.

23.3. Toute modification de la nationalité de la société requiert une résolution unanime de tous les associés. Toutes autres modifications des statuts requièrent une résolution prise à la majorité des voix représentant les trois quarts du capital souscrit.

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1. L'assemblée générale peut décider de dissoudre la société.

24.2. En cas de dissolution de la société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, celle-ci nomme un ou plusieurs liquidateurs.

24.3. Durant la dissolution, les statuts restent en vigueur dans la mesure du possible.

24.4. L'excédent restant après la liquidation est distribué aux associés. Au moment de calculer le montant versé pour chaque part sociale, seul le montant des libérations obligatoires de la valeur nominale des parts sociales est pris en compte. Il ne peut être dérogé de ce qui est prévu à la phrase précédente que moyennant l'accord de tous les associés.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que membre unique du conseil de gérance (donc en tant que gérant A) de la Société pour une durée indéterminée: M. Geert J.A. Dirx, né à Maaseik (Belgique) le 10 Octobre 1970, demeurant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6506. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082213/646.

(130101180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Isostress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 27, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 128.503.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2013 que les associés de la S. à r. l. ISOSTRESS, Monsieur Marco Gastaldi, gérant, demeurant L-1716 Luxembourg, 29 rue Joseph Hansen, Madame Gastaldi - Van Eldik Fonctionnaire du Parlement européen, demeurant L-1716 Luxembourg, 29 rue Joseph Hansen, Monsieur Carlo Dario Gastaldi, employé privé, demeurant L-1513 Luxembourg, 59 Bd Prince Felix et Madame Anne-Sophie Theissen, indépendante, demeurant L-8440 Steinfort, 32-34 route de Luxembourg, ont agréé les cessions des trente-deux (32) parts sociales de la société détenues par Carlo Dario Gastaldi, préqualifié, au profit de Monsieur Marco Gastaldi, préqualifié; de dix (10) des vingt (20) parts sociales de la société détenues par Anne-Sophie Theissen, préqualifiée, au profit de Monsieur Alessandro Gastaldi, étudiant, demeurant L-1716 Luxembourg, 29 rue Joseph Hansen; de dix (10) des vingt (20) parts sociales de la société détenues par Anne-Sophie Theissen, préqualifiée au profit de Monsieur Francesco Gastaldi, étudiant, demeurant L-1716 Luxembourg, 29 rue Joseph Hansen.

En vertu des cessions de parts précitées, la répartition actuelle du capital social de la S. à r. l. ISOSTRESS se présente comme suit:

Monsieur Marco GASTALDI	56 parts sociales
Madame Caroline GASTALDI - VAN ELDIK	24 parts sociales
Monsieur GASTALDI Alessandro	10 parts sociales
Monsieur GASTALDI Francesco	10 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Marco GASTALDI

Gérant

Référence de publication: 2013081912/29.

(130100418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Vantage Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.446.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Luxembourg.

There appeared:

Vantage Holding Hungary Kft., a limited company incorporated under the laws of Hungary, having its registered office at Wesselényi utca, 16, 1077 Budapest, Hungary, registered with the Budapest Trade Register under number 0109913549, duly represented by Mrs Feirouz Ben Harira, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Budapest, on 5 June 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Vantage Luxembourg I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000.-, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147446 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 August 2009 number 1640. The articles of incorporation have not been amended yet.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) up to two hundred twenty thousand US Dollars (USD 220,000.-) by the issue of two hundred thousand (200,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

There appeared Mrs Feirouz Ben Harira, prenamed, who declares to subscribe in the name and for the account of Vantage Drilling Company, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-110U, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands registrar of companies under number MC-199127, on the basis of a proxy dated 5 June 2013, to the newly issued shares. The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of two hundred thousand US Dollars (USD 200,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, Vantage Drilling Company is now allowed to vote as a shareholder of the Company and the general meeting of shareholders decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

Art. 6. «The Company's share capital is set at two hundred twenty thousand US dollars (USD 220,000.-) represented by two hundred twenty thousand (220,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg.

A comparu:

Vantage Holding Hungary Kft., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Hongrie, ayant son siège social à Wesselényi utca, 16, 1077 Budapest, Hongrie, inscrite au registre de commerce de Budapest sous le numéro 0109913549,

ici représentée par Madame Feirouz Ben Harira, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Budapest, le 5 juin 2013.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de Vantage Luxembourg I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de USD 20.000.-, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147446 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 2009 numéro 1640. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille US dollars (USD 20.000.-) à un montant de deux cent vingt mille US dollars (USD 220.000.-) par l'émission de deux cent mille (200.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) chacune.

A comparu Madame Feirouz Ben Harira, prénommée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de Vantage Drilling Company, une société constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-110U, Iles Caïmans, inscrite au Cayman Islands registrar of companies sous le numéro MC-199127, sur base d'une procuration datée du 5 juin 2013 les parts sociales nouvellement

émises. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de deux cent mille US dollars (USD 200.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Vantage Drilling Company est maintenant autorisé à voter comme un associé de la Société et l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à deux cent vingt mille US dollars (USD 220.000.-) représenté par deux cent vingt mille (220.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BEN HARIRA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7511. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013082224/101.

(130101195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Read Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 2.000.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.752.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wimm Bill Dann Finance Cyprus Ltd, a company incorporated under the laws of the State of Cyprus, with registered office at Avlonos 1, Maria House, 5th floor, P.C 10, 75 Nicosia, Cyprus, registered under number HE 270485,

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Read Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.752 and having a share capital of two million Russian rubles (RUB 2,000,000.-), incorporated on March 5, 2013, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 968 on April 23, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation;

II. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company; and

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two Russian rubles (RUB 2.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two million Russian rubles (RUB 2,000,000.-) represented by two million (2,000,000) shares in registered form, having a nominal value of one Russian ruble (RUB 1,-) each, to two million two Russian rubles (RUB 2,000,002.-) by way of the issuance of two (2) new shares with the same rights, obligations and features as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to two (2) new shares of the Company, having a nominal value of one Russian ruble (RUB 1,-) each, and to fully pay up such shares by way of contributions in kind in an aggregate amount of forty-one billion two hundred and thirteen million three hundred forty-one thousand nine hundred ninety-three point ninety five Russian rubles (RUB 41,213,341,993.95) to the Company (the Contribution) consisting of:

1) receivables amounting to an aggregate of two billion eight hundred thirty-two million twenty-six thousand and fourteen point twenty two Russian rubles (RUB 2,832,026,014.22) (including accrued interests thereon up until May 21, 2013 inclusive) that the Sole Shareholder has against OJSC "WIMM-BILL-DANN", a company incorporated under and governed by the laws of the Russian Federation, having its registered office at Dmitrovskoye shosse, 108, 127591 Moscow, Russia (the Receivable I);

2) a receivable amounting to an aggregate of fourteen billion six hundred fifty-three million sixty-seven thousand four hundred and seven point seventy three Russian rubles (RUB 14,653,067,407.73) (including accrued interests thereon up until May 21, 2013 inclusive) that the Sole Shareholder has against OJSC "WIMM-BILL-DANN FOODS", a company incorporated under and governed by the laws of the Russian Federation, having its registered office at 16/15, Yauzsky Bul., Moscow, 109028, Russia (the Receivable II); and

3) receivables amounting to an aggregate of eighteen billion nine hundred twenty-three million three hundred twenty-eight thousand twenty four point zero five Russian rubles (RUB 18,923,328,024.05) (including accrued interests thereon up until May 21, 2013 inclusive) that the Sole Shareholder has against PepsiCo Russia (Bermuda) Limited, a limited company incorporated and governed by the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (the Receivable III); and

4) a receivable amounting to an aggregate of four billion eight hundred and four million nine hundred twenty thousand five hundred forty-seven point ninety five Russian rubles (RUB 4,804,920,547.95) (including accrued interests thereon up until May 21, 2013 inclusive) that the Sole Shareholder has against PR Beverages Bermuda Holdings Ltd., a company incorporated and governed by the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (the Receivable IV, and together with the Receivable I, Receivable II and Receivable III, the Receivables).

The Contribution to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of two Russian rubles (RUB 2.-) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- the remainder, i.e. an amount at least equal to forty-one billion two hundred and thirteen million three hundred forty-one thousand nine hundred ninety-one point ninety five Russian rubles (RUB 41,213,341,991.95) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder dated May 22, 2013 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence:

"1) The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivables;

2) The Receivables are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivables and the Receivables are not subject to any attachment;

3) There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivables be transferred to him;

4) All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivables to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

5) All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivables to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;

6) All formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables;

7) According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivables are freely transferable;

8) the Receivables are shown on the attached interim balance sheet dated May 22, 2013 (the Balance Sheet);

9) The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables; and

10) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Receivables is at least equal to forty-one billion two hundred and thirteen million three hundred forty-one thousand nine hundred ninety-three point ninety five Russian rubles (RUB 41,213,341,993.95) per the Balance Sheet and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two million two Russian rubles (RUB 2,000,002.-), represented by two million two (2,000,002) shares in registered form, having a par value of one Russian ruble (RUB 1,-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to do any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately eight thousand Euros (8,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Wimm Bill Dann Finance Cyprus Ltd, une société constituée selon les lois de l'état de Chypre, avec son siège social à Avlonos 1, Maria House, 5th Floor, P.C 10, 75 Nicosie, Chypre, immatriculée sous le numéro HE 270485,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Read Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.752 et disposant d'un capital social de deux millions de roubles russes (RUB 2.000.000.-), constituée le 5 mars 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 968 du 23 avril 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution;

II. que l'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société; et

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux roubles russes (RUB 2,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions de roubles russes (RUB 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un rouble russe (RUB 1,-) chacune, à deux millions deux roubles russes (RUB 2.000.002,-) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un rouble russe (RUB 1,-) chacune et les libérer intégralement par des apports en nature d'un montant total de quarante et un milliards deux cent treize millions trois cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-quinze roubles russes (RUB 41.213.341.993,95) à la Société (l'Apport) qui se composent:

1) de créances s'élevant à un total de deux milliards huit cent trente-deux millions vingt-six mille quatorze virgule vingt-deux roubles russes (RUB 2.832.026.014,22) (en ce compris les intérêts acquis jusqu'au 21 mai 2013) que l'Associé Unique détient envers OJSC «WIMM-BILL-DANN» une société constituée selon et régie par les lois de la Fédération de Russie, dont le siège social se situe à Dmitrovskoye shosse, 108, 127591 Moscou, Russie (la Créance I);

2) de créances s'élevant à un total de quatorze milliards six cent cinquante-trois millions soixante-sept mille quatre cent sept virgule soixante-treize roubles russes (RUB 14.653.067.407,73) (en ce compris les intérêts acquis jusqu'au 21 mai 2013) que l'Associé Unique détient envers OJSC «WIMM-BILL-DANN FOODS» une société constituée selon et régie par les lois de la Fédération de Russie, dont le siège social se situe au 16/15, Yauzsky Bul., 109028 Moscou, Russie (la Créance II);

3) de créances s'élevant à un total de dix-huit milliards neuf cent vingt-trois millions trois cent vingt-huit mille vingt-quatre virgule cinq roubles russes (RUB 18.923.328.024,05) (en ce compris les intérêts acquis jusqu'au 21 mai 2013) que l'Associé Unique détient envers PepsiCo Russia (Bermuda) Limited, une société constituée et régie selon les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes (la Créance III);

4) de créances s'élevant à un total de quatre milliards huit cent quatre millions neuf cent vingt mille cinq cent quarante-sept virgule quatre-vingt-quinze roubles russes (RUB 4.804.920.547,95) (en ce compris les intérêts acquis jusqu'au 21 mai 2013) que l'Associé Unique détient envers PR Beverage Bermuda Holdings Ltd., une société constituée et régie selon les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes (la Créance IV, et avec la Créance I, la Créance II, la Créance III, les Créances).

L'Apport à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de deux roubles russes (RUB 2,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de quarante et un milliards deux cent treize millions trois cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-onze virgule quatre-vingt-quinze roubles russes (RUB 41.213.341.991,95) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'Apport est documentée entre autres par (i) un bilan intérimaire de l'Associé Unique daté du 22 mai 2013 et signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique et un certificat daté de la date des présentes émis par la gérance de l'Associé Unique, et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, dont il ressort essentiellement que:

1) «L'Associé Unique est le propriétaire et bénéficiaire des Créances;

2) Les Créances ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur les Créances et les Créances ne sont soumises à aucune servitude;

3) il n'existe ni droits de préemption ni autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que les Créances lui soit cédées;

4) toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature des Créances à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

5) toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance des Créances à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique seront obtenues d'une manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;

6) toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport des Créances par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit des Créances;

7) en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, les Créances sont librement cessibles;

8) les Créances sont indiquées sur le bilan annexé daté du 22 mai 2013 (le Bilan);

9) L'Associé Unique est le seul ayant droit aux Créances et a le droit de disposer des Créances;

10) sur base de principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la valeur des Créances est au moins égale à quarante et un milliards deux cent treize millions trois cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-quinze roubles russes (RUB 41.213.341.993,95) d'après le Bilan et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation.»

Ce certificat et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux roubles russes (RUB 2.000.002,-) représenté par deux millions deux (2.000.002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un rouble russe (RUB 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités compétentes de Luxembourg).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ huit mille Euros (EUR 8.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24642. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082119/231.

(130101418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

VXI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.800.

L'an deux mille treize, le vingt-trois,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

VXI Global Solutions, Inc, une société constituée suivant les lois de l'état de Californie (USA), ayant son siège social à CA 90010 Los Angeles, 3350 Wilshire Boulevard (USA) et inscrite auprès du Secretary of State of California sous le numéro C2092480 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monique Bachner, solicitor, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles (USA), le 28 avril 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de VXI Luxembourg (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 174.800, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 677 du 20 mars 2013.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants B actuels avec effet immédiat, à savoir Madame Catherine Koch et Madame Laetitia Antoine, et de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes comme nouveaux gérants B en leur remplacement pour une durée illimitée:

- Madame Ailbhe Jennings, chartered accountant, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer; et
- Monsieur Aurélien Vasseur, corporate manager, né le 8 janvier 1976 à Seclin (France), avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer, avec effet immédiat.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat, dans ses versions anglaise et française, l'article 4.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **4.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **4.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2013. REM/2013/863. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013082241/52.

(130100838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Union commerciale et artisanale de la ville de Remich, Association sans but lucratif.

Siège social: Remich, Aal Schoul.

R.C.S. Luxembourg F 9.134.

III. Membres

Art. 9. Tout associé peut être exclu par l'assemblée générale

- en cas d'infraction grave aux présents statuts, à la loi sur les asbl, aux bonnes moeurs et à l'ordre public,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, s'il a porté gravement atteinte aux intérêts de l'association
- en cas de non-présence non-excusee par écrit trois fois consécutives.

IV. Assemblée générale

Art. 11. Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

La durée de leur mandat est de 4 ans. Après deux ans la moitié des membres +1 membre du conseil désignés par sort sont démissionnaires et rééligibles, s'ils le désirent. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Le président représente l'association. Il préside les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou par un autre administrateur mandaté à cet effet par le conseil d'administration.

En outre les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

IV. Droit d'entrée / Cotisation

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, sont exempts du paiement d'un droit d'entrée.

Art. 17. La cotisation annuelle est fixée de 30 € Elle peut être modifiée par l'assemblée générale, sans pouvoir dépasser toutefois le montant de 100 €.

Art. 18. Peut adhérer au Conseil d'administration toute personne proposée par trois membres du Conseil d'administration et acceptée par l'unanimité des membres présents.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le conseil d'administration est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013082221/47.

(130100800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

ARISECOM Global Intermediation & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 169.637.

—
Auszug aus dem Protokoll vom 29. März 2013

ARISECOM Global Intermediation & Trading Société S.a.r.l., Société à responsabilité limitée

Siège Social: 68, Rue de Bourgogne, L - 1272 Luxembourg

Es erfolgte am 29. März 2013 die beschliessende Feststellung des alleinigen Geschäftsführers und Gesellschafters, dass: Der berufliche Wohnsitz des alleinigen Gesellschafters und Geschäftsführers mit Wirkung zum 01. April 2013 neu festgelegt wird auf 68, Rue de Bourgogne, L- 1272 Luxembourg

Luxemburg, den 19. Juni 2013.

Unterschrift

Geschäftsführenden Gesellschafters

Référence de publication: 2013082274/16.

(130100426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**Kings Falls, Société à responsabilité limitée,
(anc. Rock Ridge RE 24).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.582.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Brookside, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.208,

here represented by Ms Laure JACQUET, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Greenwich, Connecticut (United States of America) and Luxembourg on June 6th, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Rock Ridge RE 24, a société à responsabilité limitée having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on June 28th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 22nd, 2007, n° 2067. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, took the following resolutions-

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "Rock Ridge RE 24" to "Kings Falls".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the purpose of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 and article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall as of now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition and disposition of shares of stock, equity interests and other equity securities, loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, receivables and other collateral other than real estate, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to such shares, loans and other equity and debt instruments and securities, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale, as well the holding, leasing, improving, managing and mortgaging of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as the management of all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests in such companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose."

" **Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Kings Falls"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, such proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Brookside, eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 119.208,

hier vertreten durch Laure JACQUET, Angestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Greenwich, Connecticut (Vereinigte Staaten von Amerika) und Luxemburg am 6. Juni 2013.

Solche Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) von Rock Ridge RE 24, einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars am 28. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 22. September 2007, n° 2067 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaftssatzung wurde seither noch nicht abgeändert.

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von „Rock Ridge RE 24“ auf „Kings Falls“ zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, den Zweck der Gesellschaft zu ändern.

Dritter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschlüssen hat die Alleinige Gesellschafterin beschlossen, Artikel 2 und Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Veräußerung von Aktienanteilen, Kapitalbeteiligungen und anderen Beteiligungstiteln, Darlehen, Obligationen, Schuldscheinen, Krediten und anderen Schultiteln und Wertpapieren, ob ungesichert oder gesichert durch Einrichtungen, persönliches Eigentum, Forderungen und andere Sicherheiten, bei denen es sich nicht um Grundstücke handelt, die von Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland ausgegeben oder übernommen werden, sowie die Verwaltung aller Geschäfte in Zusammenhang mit solchen Anteilen, Darlehen und anderen Eigenkapitalinstrumenten, Schultiteln und Wertpapieren, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die als Schuldner oder Kreditnehmer handeln.

Zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf sowie der Besitz, die Vermietung, die Sanierung, die Verwaltung von und die Gewährung von Hypotheken auf Immobilienvermögen in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung aller Immobiliengeschäfte, einschließlich des direkten oder indirekten Erwerbs von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Zweck der Erwerb, die Verwertung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienvermögen ist.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Garantien übernehmen für Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die derselben Gruppe angehören wie die Gesellschaft, und kann diesen Gesellschaften Darlehen gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.“

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Kings Falls“.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa eintausend zweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: L. Jacquet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27370. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082129/120.

(130100928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Caballo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.765.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 mai 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Mme Katia CAMBON a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CABALLO S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013082430/18.

(130101604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

C-Cap Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082403/9.

(130102125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Althelia Climate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.125.

Les comptes annuels pour la période allant du 12 décembre 2011 (date de création) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013082331/12.

(130101748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.
